

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****15153398***

MONITEUR BELGE

27-10-2015

BELGISCH STAATSBLAD

TRIBUNAL DE COMMERCE

19 OCT. 2015

NIVELLES Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/11/2015 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0880.951.921

Dénomination

(en entier) : **PR MANAGEMENT CORP.**

(en abrégé) :

Forme juridique : SOCIÉTÉ PRIVÉE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Siège : Avenue Duchesse Jeanne 4 – 1300 Wavre

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : RÉDUCTION DE CAPITAL – MODIFICATION DES STATUTS

Il résulte d'un procès-verbal dressé par Maître Benoît Ricker, notaire associé à Ixelles, le 16 octobre 2015, que l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société privée à responsabilité limitée "PR MANAGEMENT CORP.", ayant son siège social à 1300 Wavre, Avenue Duchesse Jeanne 4, a décidé :

1. de réduire le capital social une première fois pour le ramener de deux cent huit mille six cents euros (208.600,00 EUR) à deux cent deux mille quatre cents euros (202.400,00 EUR).

Cette réduction s'effectue par la dispense totale du versement du solde de l'apport en espèces, soit six mille deux cents euros (6.200,00 EUR), sur les cent quatre-vingt-six (186) parts sociales émises lors de la constitution de la société, lesquelles furent souscrites en espèces pour un montant global de dix-huit mille six cents euros (18.600,00 EUR) et libérées dans une égale proportion par le versement d'une somme de douze mille quatre cents euros (12.400,00 EUR).

Cette réduction se fait sans annulation de parts sociales.

2. de réduire le capital social une deuxième fois, à concurrence de cent trente mille euros (130.000,00 EUR), pour le ramener de deux cent deux mille quatre cents euros (202.400,00 EUR), à septante-deux mille quatre cents euros (72.400,00 EUR).

Cette réduction s'effectue, sans annulation de parts sociales, par le remboursement à l'associé unique, d'une somme en espèces de cent trente mille euros (130.000,00 EUR).

3. de remplacer l'article 5 des statuts par le texte suivant:

"Le capital social est fixé à septante-deux mille quatre cents euros (72.400,00 EUR), représenté par deux mille quatre-vingt-six (2.086) parts sociales, sans mention de valeur nominale. Il doit être entièrement et inconditionnellement souscrit. Les parts sociales sont numérotées de 1 à 2.086."

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME (établi avant enregistrement conformément à l'article 173, 1°bis du Code des droits d'enregistrement).

Benoît Ricker, notaire associé.

Dépôt simultané :

- expédition du procès-verbal;
- statuts coordonnés.

--Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature